

BEM AT 2025 0823

Arrêté temporaire de circulation Travaux d'intérieur de l'immeuble

2 RUE D'AUBETERRE (BEAUPREAU) (BEAUPREAU EN MAUGES).

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,

VU la demande par laquelle SARL LES ATELIERS DEBIEN demeurant 9 chemin Montendre 49120 CHEMILLE EN ANJOU représentée par Monsieur Nicolas DEBIEN - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux d'intérieur de l'immeuble rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/10/2025 au 21/01/2026 RUE D'AUBETERRE (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 24/10/2025 et jusqu'au 21/01/2026, la circulation des véhicules est interdite 2 RUE D'AUBETERRE (BEAUPREAU) (Beaupréau-en-Mauges). Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux riverains.

À compter du 24/10/2025 et jusqu'au 21/01/2026, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant : :

- PLACE DU MARCHE
- · RUE DU CHAPITRE.
- · RUE DE DURFORT CIVRAC,
- · RUE DU COMMERCE,
- · RUE D'ANJOU,
- · RUE DU SENECHAL,

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, SARL LES ATELIERS DEBIEN.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 10 octobre 2025 Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN

Pour le maire empêché Didier SAUVESTRE - 1er adjoint

Beaupréau-en-Mauges

DIFFUSION:

- USION:
 SARL LES ATELIERS DEBIEN
 BRANGEON
 HDV
 Pompier de La Poitevinière
 Mairie déléguée de Beaupréau

ANNEXES:
PLAN
Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.
Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



